AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-2-69 897358

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 101 de FEVRIER

26 Février 1969 /n° 3

GRANDE CULTURE

INFORMATION.-

Colza d'hiver :

Altérations du collet - Des nécroses sont observées depuis déjà quelque temps, en particulier dans certaines cultures dont la végétation était très forte dès l'automne. Ces altérations sont également à redouter dans les cultures enherbées ou encore dans celles situées en bas-fond ou à proximité immédiate de terres ayant porté des colzas en 1968.

Il n'y a pas actuellement de méthodes directes de lutte contre le Phoma et le Sclerotinia qui sont responsables de ces lésions.

Avant de procéder à la fertilisation azotée des cultures, il importe de vérifier leur état sanitaire. En effet des attaques graves risquent de compromettre les colzas et de nécessiter leur retournement ; Il faut éviter alors des apports fertilisants tels qu'ils seraient un handicap pour la culture de remplacement.

D'après ce qui a été constaté durant la dernière campagne, les dommages ne s'étendent plus à partir de la reprise de la végétation.

Dans les cultures présentant actuellement plus de 30 % de pieds avec des nécroses, il est conseillé d'apporter la fumure azotée d'une manière fractionnée, sans pour cela différer le premier apport, de façon à favoriser un départ rapide de la végétation.

Les altérations dues au Phoma et au Sclerotinia ne peuvent être confondues avec les dommages causés par les dégâts de l'altise d'hiver (dont les larves minent préalablement les pétioles des feuilles avant de s'introduire dans les tiges). Elles prêteraient plus à confusion avec les attaques des larves de charançon du bourgeon terminal. Toutefois, cet insecte est très rare actuellement en Champagne car les traitements réitérés ces dernières années contre l'altise d'hiver du colza ont provoqué sa quasi-disparition (un article sur ce parasite n'émanant pas de notre Service a paru récemment dans la presse.

/...

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P266

DESHERBAGE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

En résumé des connaissances actuelles, trois techniques sont utilisables.

A) Disparition durable des mauvaises herbes

La Simazine ou l'Atrazine à 3 kg pour les pommiers, la simazine seulement à 1 kg pour les poiriers ou 3 kg de Diuron (Pommiers, Poiriers) en pré-levée ou au stade plantule à la sortie de l'hiver sont nécessaires pour être efficaces. Le sol ne doit pas être motteux et l'on ne doit effectuer qu'une application par an. Ces doses peuvent être augmentées en terres fortes ou très sales et diminuées en sol filtrant (terres légères).

B) Disparition temporaire (quelques semaines) des mauvaises herbes annuelles ou vivaces :

contre dicotylédones seules :	Diquat	:	0,800 kg
	D.N.O.C.	:	5 kg
	D.N.B.P.	:	2,500 kg
contre graminées et dicotylédones :	Paraquat	:	0,800 kg
	Diquat + Paraquat		

C) Disparition ou réduction durable des plantes vivaces :

- contre : - le chiendent rampant
- les chardons
- les oseilles

Utiliser l'aminotriazole à 5 kg entre la fin de la récolte et la nouaison des arbres fruitiers. Cet herbicide est également actif contre, plantain, menthe, linaires, ronces.

Le Dalapon a 8 kg en 2 applications de 4 kg est efficace sur chiendent pied de poule et chiendent rampant.

Remarques : Les doses d'emploi citées s'entendent en kgs de matière active par ha - les quantités d'eau doivent être de l'ordre de 1.000 litres minimum. L'adjonction d'un mouillant à la bouillie est recommandée - L'emploi du mélange Simazine + Aminotriazole est possible en une seule application quand on désire opérer en mai-juin.

Limite d'emploi des herbicides en arboriculture :

1) Age des vergers : les produits préventifs ne sont autorisés que dans les plantations ayant au minimum 4 ans pour Simazine, Atrazine, Dalapon, ou 5 ans pour Diuron.
2) Epoque d'application : Le D.N.B.P. est interdit de l'époque de la floraison à celle de la récolte. Cependant ces deux produits peuvent être appliqués sans limitation dans les vergers qui ne sont pas encore en production.

En conclusion : Le désherbage d'un verger est une opération qui se réfléchit en tenant compte de la flore à détruire.

Les recommandations d'emploi édictées par les fabricants doivent être lues attentivement; l'emploi de doses inférieures à celles recommandées est inopérant, quant aux surdosages ils peuvent être dangereux pour les arbres.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE".